

PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX EN STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES : Quelles interactions entre les EMA-EMH?

Mardi 11 octobre 2022

Dr Christine Godin Benhaim
Mission ministérielle de Prévention des
infections et de l'antibiorésistance



ILS SONT
PRÉCIEUX,
UTILISONS-LES
MIEUX.



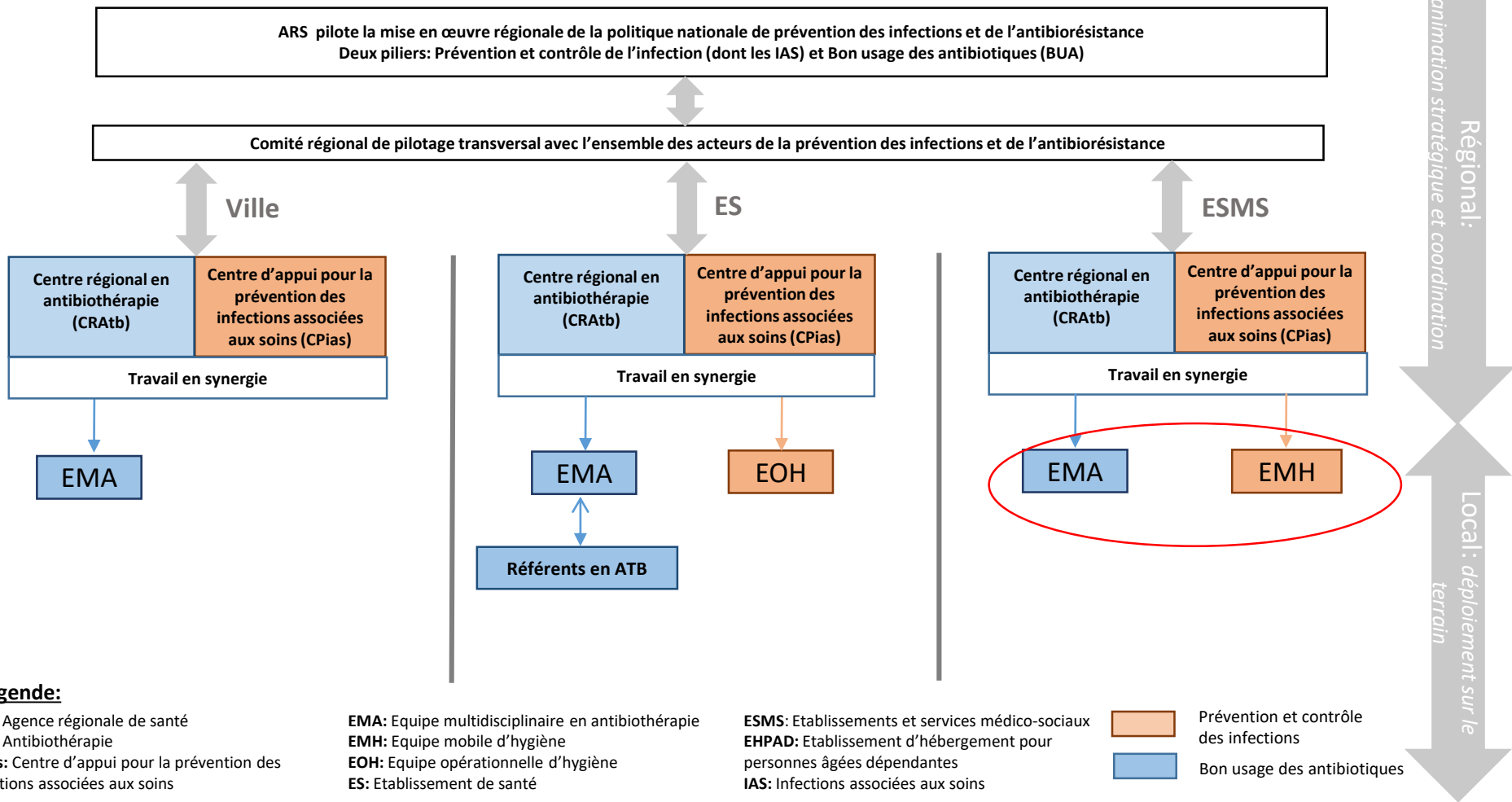
**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contexte (1/2)

- [Instruction du 15 mai 2020](#) relative à la mise en œuvre de la prévention de l'antibiorésistance sous la responsabilité des agences régionales de santé
- Guide réflexe sur les propositions à titre indicatif d'organisation régionale de la prévention de l'antibiorésistance, dans sa dimension de promotion du bon usage des antibiotiques

Organisation régionale en matière de prévention des infections et de l'antibiorésistance



Contexte (2/2)

La stratégie nationale 2022-2025 de Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance en santé humaine (**9 axes stratégiques** et **42 actions**) :

- Action 16 de l'axe 3 : Adapter et renforcer les actions de prévention des infections et de l'antibiorésistance en ESMS.

- Sous action 27.2 de l'axe 4: Poursuivre la mise en place dans toutes les régions des équipes mobiles d'hygiène(EMH) intervenant dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS), sur la base des recommandations citées précédemment, en veillant à une harmonisation de ces dispositifs entre régions.

- Sous action 27.3 de l'axe 4: Suivre la mise en place dans toutes les régions des équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA) à destination des trois secteurs de soins.

Missions principales des EMH* (1/2)

Rôle : Les EMH ont pour rôle de proposer et assurer un appui opérationnel en prévention et contrôle des infections associées aux soins (PIAS) aux ESMS en régions, prioritairement aux EHPAD, et ceux s'étendant au secteur du handicap

Missions:

Les missions des EMH peuvent également être regroupées dans 4 grands axes:

1) Prévention des infections:

- Analyse des risques infectieux, évaluation et gestion des risques
- Promotion des bonnes pratiques en termes de prévention des infections (protocoles de bonnes pratiques au sein de l'ESMS)
- Conseil et aide de l'ESMS sur les actions concernant l'environnement

2) Formation:

De la conception à la réalisation d'actions de formation continue dans le domaine de la gestion du risque infectieux pour les professionnels de santé.

* Réponse de la SF2H à la saisine de la MMPIA: LES ÉLÉMENTS CLÉS DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS (PCI) DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAUX: Rôle et missions des équipes opérationnelles d'hygiène et des équipes mobiles d'hygiène

Missions principales des EMH* (2/2)

Missions:

2) Surveillance:

- Aider à la mise en œuvre d'une surveillance épidémiologique des infections associées aux soins
- En alerte, accompagnement de l'ESMS, dans le traitement et la gestion d'un signalement de d'infection associée aux soins ou d'épidémie

2) Evaluation:

- Par la promotion et l'accompagnement de l'évaluation d'une pratique de soins en encadrant l'évaluation des pratiques et des organisations à l'aide d'outils adaptés

Missions principales des EMA (1/3)

Les EMA ont vocation à intervenir dans les 3 secteurs de l'offre de soins (Ville, ESMS, ES)

1) une activité stratégique locale de bon usage des antibiotiques (pour environ 1/3 de leur temps), notamment :

- **Établir et coordonner la mise en place d'un plan d'action annuel de la stratégie de bon usage des antibiotiques pour les EHPAD du territoire couvert par l'EMA;**
- Établir et coordonner la mise en place d'un plan d'action annuel de la stratégie de bon usage des antibiotiques pour la médecine de ville du territoire couvert par l'EMA;

Missions principales des EMA (2/3)

- Établir et mener un plan d'action annuel de la stratégie de bon usage des antibiotiques pour l'ES support; coordonner la mise en place du plan pour l'ensemble des ES du territoire de santé du GHT;
- Présenter des plans d'actions et des bilans annuels à la commission médicale d'établissement (CME) de l'établissement support ;
- Établir un bilan d'activité annuel des actions réalisées (ES support, ES du GHT, EMS, ville) ;
- Participer aux autres activités de promotion du bon usage des antibiotiques au niveau régional (formations, réunions, groupes de travail...) sous la coordination du CRA**t**b.

Missions principales des EMA (3/3)

2) une activité clinique de conseil/consultation en antibiothérapie (pour environ 2/3 de leur temps), notamment:

Répondre aux heures ouvrées aux demandes de conseils/consultations formulées par les cliniciens de l'ES support, les autres ES (quand le référent en antibiothérapie n'a pas la capacité de répondre à cette demande), les EMS et les professionnels de santé de ville du GHT.

Constitution de l'EMA

Chaque EMA est constituée, si possible, à minima:

- Un infectiologue,
- Un pharmacien,
- Un microbiologiste et
- Un infirmier (ce dernier ayant été formé au bon usage des antibiotiques).

En région, il faut au moins une EMA par GHT.

Certains GHT de plus grande taille peuvent être couverts par l'action de plusieurs EMA

Synergie d'actions entre les EMH et les EMA (1/2)

Dans la stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance:



OBJECTIF 2 : Renforcer la synergie entre les actions de prévention et contrôle de l'infection et les actions de bon usage des antibiotiques

ACTION 28 : Mettre en place un suivi de la synergie d'actions au niveau régional des CPias et des CRAtb ainsi qu'au niveau local des EMA/référents/EMH/EOH, notamment par les futures missions nationales pilotées par Santé publique France, en soutien des actions des CPias et des CRAtb, via les indicateurs inclus dans les rapports d'activités annuels des CPias et des CRAtb.

Dans le secteur médico-social, les EMA participent également aux actions de bon usage des antibiotiques en interagissant avec les équipes mobiles d'hygiène (EMH) intervenant dans les EHPAD, ainsi qu'avec les médecins et infirmiers coordonnateurs de ces établissements:

Synergie d'actions entre les EMH et les EMA (1/2)

Exemples d'actions:

1) Prévention des infections:

Promotion des bonnes pratiques dans le cadre du bon usage des antibiotiques en synergie avec la promotion des bonnes pratiques en termes de prévention des infections (protocoles de bonnes pratiques au sein de l'ESMS)

2) Formation:

De conception à la réalisation d'actions de formation continue dans le domaine du bon usage des antibiotiques en synergie avec la formation sur la gestion du risque infectieux pour les professionnels de santé.

3) Surveillance:

- Aider à la mise en œuvre d'une surveillance épidémiologique sur le bon usage des antibiotiques
- En alerte, apporte un appui à l'EMH dans l'accompagnement de l'ESMS, dans le traitement et la gestion d'un signalement d'infection associée aux soins ou d'épidémie (BMR, BHRe)

Merci pour votre attention

Points de contact MMPIA Stratégie nationale santé humaine

Pr Céline PULCINI – celine.pulcini@sante.gouv.fr

Dr Christine GODIN BENHAIM – christine.godin@sante.gouv.fr

Points de contact MMPIA Feuille de route interministérielle

Pr Céline PULCINI - celine.pulcini@sante.gouv.fr

Dr Marie-Paule LE ROUGE DE RUSUNAN - marie-paule.lerougederusunan@sante.gouv.fr

Julien MORIN - julien.morin@sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Questions?